

Restauration scolaire

Que comprend le prix d'un repas ? L'alimentation, les frais de personnel, les équipements et l'ensemble des charges. Le prix facturé étant inférieur au coût total, la différence est prise en charge par le budget intercommunal.

A quoi correspond le Quotient Familial (QF) ? Il est calculé par la CAF ou la MSA en tenant compte des revenus et de la composition familiale.

Important : n'oubliez pas de fournir votre attestation (CAF ou MSA) mentionnant votre Quotient Familial, sinon le tarif le plus élevé vous sera appliqué.

Indications :

Selon la fréquentation de l'enfant à la restauration scolaire, les familles ont le choix entre 2 formules :

✓ **Formule 1** : les « réguliers ».

→ **Comment ça marche ?** Cochez la case « formule 1 » dans le dossier d'inscription ainsi que les jours de la semaine où vous souhaitez inscrire votre enfant. Pour tout changement en cours d'année, la modification sera prise en compte au plus tard le 1er du mois suivant.

✓ **Formule 2** : les « occasionnels » pour les familles dont l'enfant fréquente **ponctuellement** le service de restauration et de façon irrégulière.

→ **Comment ça marche ?** Cochez la case « formule 2 » dans le dossier d'inscription et procurez-vous les bulletins d'inscription auprès de l'accueil de loisirs de Tonnerre ou sur le site internet de la Communauté de communes. Chaque jeudi précédant la semaine concernée, vous remettrez votre bulletin au référent de l'école.

Tranches de QF	Tarifs
< 480	3,50 €
480 - 670	3,80 €
671 - 900	4,30 €
901 - 1200	4,80 €
1201 - 1600	5,30 €
> 1600	5,80 €

En fonction du nombre limité de places sur certains sites de restauration scolaire, la priorité sera accordée aux familles dont les 2 parents travaillent, aux inscriptions régulières sur l'année et suivant l'ordre de réception des dossiers.

En cas d'absence de votre enfant, vous devez prévenir 48 h à l'avance ou transmettre un certificat médical, sinon le repas sera facturé.

Temps d'accueil périscolaire avant et après l'école

Créneaux horaires et sites d'accueils périscolaires :

✓ **Matin** : à partir de 7h30 jusqu'au début de l'école, dans le bâtiment Dolto (rue Claude Aillot).

✓ **Soir** : dès la fin de l'école jusqu'à 18h30 :

- Bâtiment Dolto (pour les enfants scolarisés aux Lices, à Pasteur et à Dolto)
- Accueil de loisirs : 23 rue Emile Bernard (pour les enfants scolarisés aux Prés-Hauts)

Tranches de QF	Tarifs		
	Accueil de matin Forfait *	Accueil du soir	
		1ère heure	Forfait **
< 480	1,30 €	1,30 €	2,50 €
480 - 670	1,40 €	1,40 €	2,70 €
671 - 900	1,50 €	1,50 €	2,90 €
901 - 1200	1,60 €	1,60 €	3,10 €
1201 - 1600	1,70 €	1,70 €	3,30 €
> 1600	1,80 €	1,80 €	3,50 €

* **Matin** : le tarif au forfait sera appliqué quelle que soit la durée de présence de votre enfant.

****Soir** : le tarif au forfait sera appliqué au-delà de la première heure d'accueil.

Accompagnement à la scolarité (CLAS)

Objectif : on désigne par « Accompagnement à la scolarité », l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement direct. Cette activité se déroulera après l'école.

Qui sont les bénéficiaires ? Les enfants ayant des lacunes dans certaines matières et/ou les enfants n'ayant pas d'aide possible chez eux. **S'il est proposé à votre enfant d'être intégré au « CLAS », il peut bénéficier d'un accompagnement pour ses devoirs.** Le nombre et les jours seront définis en concertation avec le responsable de la structure.

Dans le cas où l'enfant est intégré dans le CLAS, le tarif correspond à une cotisation annuelle de 16€.

Le CLAS débutera au 15 septembre 2023.

Durant la 1^{ère} quinzaine du mois de septembre 2023, la tarification du périscolaire du soir sera appliquée.

Accueil de loisirs du Mercredi

Site d'accueil : Bâtiment Dolto (rue Claude Aillot) avec restauration à l'hôpital.

Créneaux horaires :

Accueil du matin	Activités	Repas, temps calme	Activités	Accueil du soir
7h30 – 9h00	9h00 – 12h00	12h00 – 14h00	14h00 – 17h00	17h00 – 17h30

✓ Pour toute modification d'inscription, vous devez le signaler **le lundi avant 9h30.**

Tranches de QF	Tarifs		
	Mercredi		
	Demi-journée	Sans repas	Avec repas
< 480	3.30 €	4.60 €	5.80 €
480 - 670	4.30 €	6.60 €	7.80 €
671 - 900	5.30 €	9.10 €	10.80 €
901 - 1200	6.30 €	10.10 €	11.80 €
1201 - 1600	7.30 €	11.10 €	12.80 €
> 1600	8.30 €	12.10 €	13.80 €



Date limite de dépôt : 7 juillet 2023

A remettre en main propre au directeur de l'accueil de loisirs
Les dossiers remis après cette date ne seront pas prioritaires.

Où déposer mon dossier d'inscription, où demander des pièces complémentaires ?

✓ Auprès de l'**Accueil de Loisirs de Tonnerre**, quartier des Prés-Hauts, 23 rue Emile Bernard.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

A l'Accueil de Loisirs de Tonnerre :

Jérôme DORIGNY, directeur de la structure

03 86 55 04 07 / 06 47 43 65 94

leclairdesloisirs@ccltb.fr

A la Communauté de communes

➤ Déborah JAMET, service Accueil de Loisirs

03 86 54 46 66

enfance-jeunesse@ccltb.fr



Information de la trésorerie : Les tickets CESU ne sont pas acceptés dans le cadre du service de restauration